

Rapport de la commission de gestion

Année 2025

Composition de la commission de gestion

- Bernard Nicolet, Président
- Philippe Dieffenbacher, Membre
- Olivier Badan, Membre
- Natacha Ruffet, Membre
- Nicolas Vout, Membre

Introduction

Rôle et missions de la commission de gestion

Selon l'art 38 du règlement du Conseil communal, la commission de gestion examine en particulier, pour l'année écoulée :

- a. La gestion
- b. L'exécution des décisions prises par le conseil au cours de l'année sous revue
- c. La suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de gestion précédent
- d. L'inspection des domaines publics, des bâtiments de la commune, des archives et des différents services communaux.

La commission de gestion prend en outre position sur le rapport de gestion annuel de la Municipalité.

Elections à la Municipalité et commission de gestion

À la suite des élections Municipales du 8 mars 2026 durant lesquelles Messieurs Philippe Dieffenbacher et Nicolas Vout ont été élus à la future Municipalité, il a été décidé de changer la présidence de la commission le 18 mars 2026 et de remplacer Monsieur Philippe Dieffenbacher par Monsieur Bernard Nicolet. La commission a également parlé des potentiels conflits d'intérêts pour les futurs Municipaux mais il a été décidé qu'ils ne démissionneraient pas et termineraient leur mandat à la commission de gestion de la meilleure des façons possibles.

Organisation / activités de la commission de gestion

Thèmes /sujets traités

Comme chaque année la commission a défini son programme en fonction des domaines ayant fait l'objet de discussions au Conseil communal, de l'importance des dossiers ou encore des risques perçus.

Pour l'année 2025, les thèmes suivants sont abordés dans le rapport :

1. Le rapport de gestion 2025 de la Municipalité
2. L'état des préavis des années 2025 et précédentes non encore bouclés
3. Le PACOM
4. La Police des Constructions

5. Les frais d'avocats
6. La gestion des forêts
7. La rue du village
8. Les transports publics
9. L' AISGE
10. L'auberge communale
11. Le bilan de la législature
12. Le suivi des recommandations des rapports précédents
13. La rencontre avec la commission des finances

La majorité de ces sujets sont repris dans le rapport de gestion de la Municipalité (*voir point 1. Le rapport de gestion 2025 de la Municipalité directement ci-dessous*).

Activités de la commission de gestion

Dans le cadre de sa mission, les membres de la commission de gestion se sont réunis 8 fois entre le mois de novembre 2025 et le mois de juin 2026.

La commission de gestion a rencontré la Municipalité, le Secrétaire municipal et la Boursière communale le 25 mars 2026 et le Président de la commission de l'urbanisme, Monsieur Frédéric Boye, le 28 janvier 2026. Elle a également rencontré la commission des finances le 26 mai 2026.

1. Le rapport de gestion 2025 de la Municipalité

Comme chaque année, le rapport de gestion de la Municipalité est de très bonne qualité et la commission tient à le relever. On retrouve une partie des thèmes que la commission de gestion a étudié aux pages suivantes :

- Affaires juridiques à la page 5
- Gestion des forêts à partir de la page 18
- Auberge communale à la page 25
- PACOM à la page 27
- Police des constructions également à la page 27
- Les écoles et le restaurant scolaire communal à partir de la page 32

La commission de gestion encourage vivement toutes les Conseillères et tous les Conseillers à lire le rapport de la Municipalité avec attention car il aborde la majorité des activités de la Commune et de la Municipalité de manière objective.

Recommandation :

La commission recommande à la Municipalité de continuer à produire un rapport de gestion de qualité et comme en 2024, d'informer régulièrement et systématiquement le Conseil sur les travaux en cours.

2. L'état des préavis des années 2025 et précédentes non encore bouclés

Lors de sa rencontre avec la Municipalité le 25 mars 2026, la commission de gestion est brièvement passée à travers les préavis non bouclés au 31 décembre 2025. Selon la Municipalité, il n'y a pas de problème particulier avec les préavis et la Municipalité sortante est confiante que tous les préavis seront bouclés dans les prochains mois et prochaines années tels que prévus.

SITUATION DES PREAVIS

AU 31.12.2025

Préavis no	Description	Crédit accordé / demandé	Montant dépensé	Subvention / Part tiers	Dépassement + / Non	Etat	Commentaires
13/18	Construction du puits de captage des Coteaux	623'100.00	598'599.38		En cours	En cours	Attente subvention ECA et légalisation zone de protection
15/18	Collecteurs Rte Bassins - Chemin de la Grange	99'900.00	74'947.19		-24'952.81		
15/18	Remplacement conduite Rte Bassins - Chemin de la Grange	309'900.00	292'844.30	20'327.47	-37'383.17		
	Total préavis 15/18	409'800.00	367'791.49		-42'008.51	Terminé_2025	
02/19	Réfection route des Montagnes jusqu'au croisement du Vermeilley	139'000.00	47'495.70		-91'504.30	Terminé_2025	Demande des subventions en cours dans le cadre du nouveau projet chemins forestiers et AF
13/19 - 08/24	CSI Le Bix - Aménagement d'une présélection sur la route cantonale	330'000.00	82'948.60		En cours	En cours	
08/20	Collecteur - Chemin de la Prise/Bossons Audry	2'300'000.00	2'200'776.93		-99'223.07		
08/20	ESP - Chemin de la Prise/Bossons Audry	508'000.00	512'241.26	47'750.23	-43'508.97		Travaux coordonnés avec la construction du CSI Le Bix
	Total préavis 08/20	2'808'000.00	2'713'018.19	47'750.23	-142'732.04	Terminé_2025	
17/20	Chalet Le Croue - Réfection de la toiture	300'000.00	276'581.80	68'000.00	En cours	En cours	
03/21	Prospection nappe de la Cézille	192'000.00	0.00		En cours	En cours	Travaux terminés, attente solde subventions cantonale/fédérale printemps 2026, amortissement dès 2025
05/23	Station du Montant : Rénovation et optimisation des installations	184'470.00	1'440.60		En cours	En cours	
05/23	Station du Montant : Rénovation et optimisation des installations	293'530.00	191'821.60		En cours	En cours	
	Total préavis 05/23	478'000.00	193'262.20				Travaux gérés par Eaudici, en cours de levée d'oppositions
07/23	Collecteur EU/EC Chemin des Grands-Champs	720'000.00	619'544.13		-100'455.87	Terminé_2025	Travaux gérés par Eaudici, fin des travaux d'électromécaniques et mise en service juin 2024, complément de travaux prévu automne 2026, finalisation des travaux de génie civil printemps 2026
10/23	Amélioration structurelle des alpages communaux	1'450'000.00	486'676.85		En cours	En cours	Travaux terminés fin 2025, restitution de l'ouvrage courant printemps 2026
14/23 - 02/24	Remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal	1'044'000.00	1'055'857.59		11'857.59	Terminé_2025	
15/23	Création d'une place de jeux et d'une zone de rencontre - Rue du Village	94'000.00	4'379.65		En cours	En cours	
03/24	Renouvellement du parc d'éclairage public	193'500.00	151'321.15		-42'178.85	Terminé_2025	Travaux en attente dus à des oppositions PaCom
12/24	Etude renaturation du ruisseau du Bix	30'000.00	47'617.41	25'194.25	En cours	En cours	
13/24	Etude approvisionnement eau - Bassins-Arzier	85'000.00	82'491.68		En cours	En cours	
14/24	Réaménagement du ruisseau La Joy - Zone inondab	545'000.00	212'428.84	172'878.47	En cours	En cours	Finalisation étude 1er semestre 2026
15/24	Véhicule - Forêt - Equipe	75'000.00	67'610.00	9'500.00	-16'890.00	Terminé_2025	
16/24	Etude réfection chemins forestiers/agricoles	92'000.00	84'272.05		-7'727.95	Terminé_2025	
17/24	Remplacement systèmes informatiques - ERP	178'000.00	132'844.20		En cours	En cours	Finalisation étude 1er semestre 2026, manque facture finale
18/24	ESP - Les Allévays	255'000.00	152'432.05		En cours	En cours	
	TOTAL 2024	1'453'500.00	931'017.38	207'572.72			
02/25	Auberge - Etude rénovation toiture	16'500.00	11'950.00		-4'550.00	Terminé_2025	Travaux complémentaires à venir
05/25	Chalet Le Vermeilley - Etude rénovation	59'000.00	28'744.00		En cours	En cours	
06/25	CCS - Etude rénovation totale	97'000.00	58'107.50		En cours	En cours	
09/25	Aménagement talus/gradin place de jeux - Pré-Marlot	70'000.00	101.25		En cours	En cours	Migration prévue jusqu'en 2027
10/25	Gestion électronique des accès	140'000.00	0.00		En cours	En cours	
11/25	Changement des fenêtres	77'000.00	0.00		En cours	En cours	
12/25	Refectons routières 2025-2026	500'000.00	0.00		En cours	En cours	Travaux terminés, manque factures finales et subvention
15/25	Etude sécuritaire et de mobilité routière	28'000.00	0.00		En cours	En cours	
	TOTAL 2025	987'500.00	98'902.75	0.00			

SITUATION DES PREAVIS

AU 31.12.2025

Préavis no	Description	Crédit accordé / demandé	Montant dépensé	Subvention / Part tiers	Dépassement + / Non	Etat	Commentaires
10/18 - 08/24	Construction établissement scolaire intercommunal - CSI Le Bix	40'866'811.90	20'636'754.90		En cours	En cours	Fin des travaux estimés automne 2026
	Pour mémoire						
	EU - Quartier Clyettes	N/A	22'757.83		A venir	A venir	Dépenses liées à la préparation du préavis, la priorisation des investissements on mis en suspens ce projet, remis au plan d'investissement 2027
	ESP - Quartier Clyettes	N/A	4'178.28		A venir	A venir	Dépenses liées à la préparation du préavis, la priorisation des investissements on mis en suspens ce projet, remis au plan d'investissement 2027
	Arzier-Le Muids - Désaffectation cimetières / Le Muids - Création columbarium	N/A	3'897.75		A venir	A venir	Dépenses liées à la préparation du préavis, la priorisation des investissements on mis en suspens ce projet, remis au plan d'investissement 2026

En cours peut signifier que les travaux sont éventuellement terminés, toutefois les factures ne sont pas toutes reçues et comptabilisées (par exemple: la procédure d'inscription des servitudes de passage de canalisation ou autres peuvent prendre plusieurs années après la fin des travaux)

Recommandation :

La commission préconise de continuer à suivre les préavis aux cours de mois et années qui suivent comme c'est déjà le cas et de continuer à prendre en compte tous les subsides qui peuvent être obtenus de la part de la Confédération, du Canton ou des instances interrégionales.

3. Le PACOM

Comme mentionné ci-dessus, la commission de gestion a rencontré le Président de la commission de l'urbanisme le 28 janvier 2026. Celui-ci a confirmé que l'acceptation du PACOM était une étape importante après un travail de longue haleine qui s'est étalé sur les deux dernières législatures. Au moment du vote sur le PACOM qui a été accepté par le Conseil communal, le 27 octobre 2025, la Municipalité avait levé toutes les oppositions et les avait toutes envoyées au Canton. A ce jour, le Canton doit encore se prononcer sur ces oppositions et ce n'est que lorsque cela aura été fait que les voies de recours individuelles seront ouvertes.

En attendant, l'ancien et le nouveau règlement de la police des constructions s'appliquent et en cas de divergence, la règle la plus restrictive est appliquée.

Recommandation :

A la vue des voies de recours qui vont s'ouvrir, la commission de gestion n'a pas de recommandation particulière si ce n'est celui du point 5 disponible ci-dessous.

4. La police des constructions

La commune travaille avec le bureau BBHN depuis quatre à cinq ans, après avoir décidé d'externaliser ces compétences. Le traitement des dossiers déposés par des experts permet d'économiser des ressources et limite les frais d'avocats pour la commune. La totalité des coûts du bureau d'ingénieurs sont refacturés au requérant.

Recommandation :

La commission demande à la Municipalité de s'assurer que les demandes faites aux requérants sont obligatoires et non facultatives. Une aide à la décision pourrait être mise à la disposition de la population avec l'aide du bureau BBHN. En effet, la Municipalité admet être plus restrictive que d'autres communes et la commission de gestion a le sentiment que certaines demandes de la police des constructions ne sont pas toujours obligatoires et viennent en cours de projet, plutôt que d'être clairement stipulées dès le début. Ces demandes créent des frais supplémentaires pour les requérants/contribuables qui pourraient être parfois évités.

5. Les frais d'avocats

La commission de gestion a étudié le processus de sélections des avocats de la commune. Il nous a été expliqué que la commune sélectionne les avocats n'ayant pas de conflit d'intérêt avec la commune, résultant en un nombre d'avocats disponibles limité.

La Municipalité a été très transparente sur les frais juridiques en nous transmettant leur évolution entre 2023 et 2025 et énumérant anonymement les cas en cours. La commission de gestion fait le constat que les frais sont modestes (de CHF 26'000 à 44'000/an) si on les compare au salaire horaire d'un avocat. L'essentiel des frais sont liés à la police des constructions et au PACOM. Ceci nous permet de penser que ces frais risquent d'augmenter dans les prochaines années, une fois que le PACOM aura été formellement approuvé par le canton et avec le redémarrage des mises à l'enquête.

Recommandation :

La commission ne comprend pas la phrase écrite à la page 5 du rapport de gestion de la Municipalité : « *Ces montants ne tiennent pas compte des dépenses liées au PACOM et au CSI Le Bix qui sont deux points particuliers et indépendants* » qui contredit ce qui nous a été dit lors de la rencontre du 25 mars 2026 ». Ce point devra être clarifié lors du Conseil communal.

6. La gestion des forêts

Depuis 1999, une moyenne de 5'858 sylvies sont exploitées chaque année et ce chiffre semble avoir été stable au cours des 20 dernières années. Toutefois, comme le Conseil communal le sait déjà, les épineux souffrent à nos altitudes en raison du réchauffement climatique et les monocultures d'il y a 3 ou 4 générations ont fait leur temps. La Commune a commencé à traiter ce problème il y a quelques années déjà et les feuillus remplacent peu à peu les épineux. Comme mentionné dans le rapport de gestion de la commune, « *des enclos ont commencé à être installés afin de protéger des îlots de rajeunissement des dents du gibier ainsi assurer l'avenir de nos forêts* ».

Du côté des bonnes nouvelles, le bois « bostryché » peut être exploité comme cela sera le cas sur les façades du Collège du Bix. La coupe du bois de feu s'autofinance et a rapporté CHF 25'411 en 2025. 800 m³ de plaquettes sont produits chaque année pour alimenter le CCS et le CCE tandis que les 272 m³ manquants doivent être achetés à la ACPT. Enfin, la commune bénéficie toujours de deux labels de gestion durable des forêts, à savoir le label FSC et PEFC.

Recommandation :

La commission préconise de renouveler le label FSC en 2027 et le PEFC en 2028.

7. La rue du Village

Lors de notre rencontre avec M. Frédéric Boye, Président de la commission de l'urbanisme, nous lui avons demandé de nous représenter les propositions que la commission de l'urbanisme avait préparées pour le Conseil communal et la Municipalité en juin 2020. Cette séance nous a permis de nous remettre à jour sur le champ des possibles lié à la rue du

Village. Cependant, lors de notre réunion avec la Municipalité, celle-ci nous a avoué qu'elle n'avait rien fait au cours de la législature sur ce dossier par manque de temps et de ressources.

Recommandation :

Selon les discussions récurrentes au Conseil communal, les postulats déposés sur la sécurité des piétons et la future rénovation de la gare d'Arzier, la commission constate que ce dossier n'est pas réglé et qu'il devra être traité par la nouvelle Municipalité.

8. Les transports publics

Le besoin de rejoindre directement Gland en transports publics a été exprimé plusieurs fois dans les propositions individuelles de fin de séances du Conseil communal. Des solutions sont possibles en créant une ligne de bus depuis Genolier ou en déviant la ligne de bus existante Nyon - Gland – Saint-Georges en passant par le Muids et la gare de Bassins. Une demande orale a été faite au Conseil interrégional de région Nyon mais sans effet jusqu'à présent.

Recommandation :

La commission préconise de continuer à suivre ce dossier et à faire une demande formelle par écrit. En effet, notre commune n'a bénéficié que de très peu de subside de l'Association Intercommunale de la Région Nyon au cours des dernières années et ceci est regrettable, sachant que certains de nos besoins pourraient être soutenus.

9. L' AISGE

Contrairement aux années précédentes, la commission de gestion ne va pas s'étendre sur la gestion de l' AISGE. Toutefois, les membres de la Municipalité présent au CODIR ont admis que la situation semblait s'améliorer grâce à l'arrivée du nouveau Secrétaire Général.

Recommandation :

La commission préconise de continuer à suivre de près le dossier de l' AISGE et de faire le maximum pour influencer le CODIR et défendre au mieux les intérêts de l' AISGE et donc des communes adhérentes. La garde de nos enfants en dehors des heures d'école continue à être difficile pour les parents et les décisions d'accueil ne sont communiquées que durant les vacances d'été alors que le délai d'inscription est fixé au premier trimestre. Enfin, il n'y a pas, à notre connaissance, de liste d'attente claire des parents qui n'auraient pas trouvé des solutions satisfaisantes entre l'UAPE et le restaurant scolaire. Enfin, la commission de gestion regrette que le Conseil n'ait pas été informé de la fermeture imminente du jardin d'enfant le 2 décembre 2024 alors que nous avons passé un long moment à discuter de l' AISGE dans le cadre du préavis 20/2024 - *Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 300'000 pour l'Association Intercommunale et scolaire de Genolier et environs (AISGE) - Accueil de jour.*

10. L'Auberge Communale

Bien que cela ne concerne que partiellement l'année 2025, l'Auberge communale est fermée depuis les vacances de Noël 2025. Les services sociaux continuent à louer les chambres du haut.

Recommandation :

La commission pense que l'Auberge communale est importante pour la vie sociale du village et recommande à la Municipalité de tenir le Conseil communal informé de l'avancée du dossier. Force est de constater que la gestion de l'Auberge n'a pas donné satisfaction au cours des dernières années et que ce point revient régulièrement au Conseil communal sans avoir de vision claire pour le futur.

11. Le bilan de la législature

La commission de gestion s'est permise de demander à la Municipalité sortante son bilan de législature. La réflexion sur celui-ci n'avait pas commencé au moment de notre rencontre du 25 mars 2026 mais la Syndique nous a indiqué que cela serait fait d'ici la fin du mois de juin.

Recommandation :

La commission se réjouit de lire le bilan de législature.

12. Le suivi des recommandations précédentes

Dans la première partie de cette section, la commission de gestion reprend les recommandations de son rapport 2024 et analyse si les recommandations ont été suivies ou non durant le courant 2025.

A) Le rapport de gestion 2024 de la Municipalité

« En matière d'études, la Commission recommande à la Municipalité d'informer régulièrement et systématiquement le Conseil sur les suites données aux dites études »

La commission de gestion n'a pas l'impression que la Municipalité a suivi cette recommandation et partagé beaucoup d'informations avec le Conseil communal au cours de l'année 2025.

B) EVAM et le Cube de verre

Même si la commission de gestion n'avait pas de recommandation particulière sur ce point en 2024, elle n'a pas l'impression que le Conseil a reçu suffisamment d'informations en 2025 sur l'acquisition du Cube de verre et des intentions du nouveau propriétaire.

C) La gestion des risques de conflits d'intérêts au sein de la Municipalité et de l'administration communale

« La Commission préconise la formalisation des règles de gestion des conflits d'intérêts au moyen d'un règlement ad hoc. Cela pourrait se faire également dans le cadre de la mise en place du règlement de fonctionnement de la Municipalité prévu dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes en cours ».

Cette recommandation n'a pas été suivie en 2025 mais la Municipalité l'a mentionné lors du Conseil communal du 11 mai 2026.

D) L'augmentation de la taxe d'épuration

« La Commission constate que la décision relève bien de la compétence de la Municipalité. Elle recommande cependant d'éviter tant que possible des décisions à effets rétroactifs ».

Il n'y a pas eu d'augmentation de taxes en 2025 mais il faudra continuer à suivre le coût de l'eau et des déchets.

Dans cette section la commission de gestion reprend une partie des recommandations faites dans le rapport 2023 et constate :

E) Service des eaux

- que le dossier lié à la connexion avec Bassin a avancé malgré les nombreux obstacles.

F) Auberge communale

- que même si les pertes financières pour la commune ont été réduites grâce à la location des chambres aux services sociaux, l'offre en restauration est désormais inexistante alors que cela devrait être la vocation principale de l'Auberge.

13. Rencontre avec la commission des finances

La commission de gestion a rencontré la commission des finances le 26 mai 2026. Les thèmes suivants ont notamment été abordés :

- Préparation du budget : la commission de gestion et la commission des finances sont les deux satisfaites des efforts faits en matière de budgétisation annuelle grâce à l'ancienne commission des finances et la Municipalité
- Certains membres se demandent s'il est judicieux de présenter le budget juste avant la traditionnelle fondue de fin d'année et s'il ne faudrait pas séparer ces dates pour pouvoir discuter du budget plus en détail.
- Enfin, les risques financiers principaux de la commune demeurent ceux que l'on connaît déjà avec l'APEC et l'école du Bix.

Recommandation :

La commission de gestion ne fait pas de recommandation financière et se réjouit de lire le rapport de la commission des finances. Elle recommande toutefois au Conseil communal de conserver une commission des finances forte, collégiale et impliquée dans le suivi des dossiers.

Recommandations de la commission de gestion à l'attention du Conseil communal

Notre système démocratique ne fonctionne que grâce à l'engagement de nos citoyens et à une implication forte des Conseillers communaux. Le rôle des Conseillers dans les commissions permanentes et dans les associations intercommunales est clé et nous encourageons toutes les Conseillères et tous les Conseillers à ne pas hésiter à poser des questions et à demeurer impliqué(e)s dans leurs rôles tout au long de la législature.

Remerciements

La commission de gestion tient à remercier les membres de la Municipalité ainsi que le Secrétaire municipal et la Boursière communale de leur disponibilité et de leur collaboration. Même si des points d'amélioration sont toujours possibles tel que mentionné dans ce rapport, la commission de gestion tient à saluer le travail de très bonne qualité fait par Madame Louise Schweizer et Monsieur Nicolas Ray au cours de leur deux législatures, ainsi que celui de Monsieur Denis Berger au cours de la dernière législature. La commission de gestion leur présente ses meilleurs vœux pour la suite de leurs carrières.

Conclusion

Sous réserves d'usage au cas où des documents, des enseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux, la commission arrive à la conclusion qu'en 2025, La Municipalité a géré les affaires communales en respectant le cadre de ses compétences et celui fixé par le Conseil communal. Elle a agi dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Sur la base des éléments à disposition de la commission, en particulier les réponses apportées à ses questions, la commission de gestion recommande aux membres du Conseil communal d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2025.

Pour la commission de gestion :

Bernard Nicolet, Président

Philippe Dieffenbacher

Olivier Badan

Natacha Ruffet

Nicolas Vout

